

Colloque international « Lexicographie et Informatique »

ATILF - Nancy, 21-23 janvier 2008

Définition et exemple : quelle complémentarité ? L'illustration du concept dans le « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives »

Pierluigi Ligas
pierluigi.ligas@univr.it

Université de Vérone (Italie), Département d'Études Romanes

Mots-clés : lexicographie, dictionnaire spécialisé, sport, concept, définition, exemple

Key-words : lexicography, specialized dictionary, sport, concept, definition, example

Résumé :

Cet article s'inscrit dans le cadre des méthodologies en lexicographie et en constitution de ressources dictionnairiques. Il y est question d'un dictionnaire de langue de spécialité, le « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives », en cours d'élaboration à l'Université de Vérone, et, plus particulièrement, de l'articulation entre définition et exemple dont dépend la bonne appréhension (et compréhension) du concept dénoté par l'entrée lexicale. L'optique choisie est compatible avec les méthodes actuelles de confection des dictionnaires, qui s'appuient principalement sur les corpus et qui adoptent une démarche sémasiologique.

Abstract:

This paper deals with a specialized dictionary, the « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives », under elaboration at the University of Verona, and, more specifically, with the relationship between the definition and the examples, on which the correct interpretation of the concept denoted by the lexical entry largely depends. Our approach is compatible with the most recent dictionary compilation methods which start from linguistic corpora, adopting a semasiological view.

Introduction

La théorie générale de la terminologie place le concept au cœur de l'activité terminologique¹, et c'est autour de concepts que normalement les dictionnaires spécialisés organisent leurs entrées, puisqu'ils considèrent les termes comme étant l'expression linguistique de l'organisation de connaissances dans un domaine donné. Ce genre de travail, mû la plupart du temps par des impératifs au départ extérieurs à la langue, n'est pas sans avoir des conséquences sur le plan linguistique et même, le cas échéant, pédagogique. Tant et si bien que notre « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives » – qui comprend également l'anatomie, la médecine du sport, la condition physique, la presse sportive, les installations, les matériels, etc. (au total 10000 entrées) – est le résultat d'une démarche qui se situe à mi-chemin entre celle du terminologue et celle du lexicographe et qui consiste à appréhender les termes dans leur fonctionnement linguistique sans pour autant perdre de vue l'optique conceptuelle.

1 Entre langue générale et langue de spécialité

1.1 La définition

Une forme linguistique devient terme lorsqu'on parvient à cerner et à expliquer la place du concept qu'elle dénote dans le système conceptuel d'un domaine [L'Homme, 2005], et un terme n'est un terme que dans la mesure où il peut recevoir une définition, car la définition est à la base même de la terminologie [Béjoint, 1997]. Condition nécessaire, mais non suffisante. Si la particularité du terme, par rapport aux autres unités lexicales, est d'avoir un sens spécialisé, c'est-à-dire un sens qui peut être mis en rapport avec un domaine de spécialité, il n'est pas toujours exclusif au domaine étudié : il arrive en effet que certains termes spécifiques à un domaine soient largement utilisés ailleurs, y compris dans la langue générale. Et encore faut-il s'entendre sur le sens de définition. Pour les logiciens de Port Royal, la définition est un remède à la confusion qui naît dans nos pensées et dans nos discours de la confusion des mots ; étymologiquement, le mot « définition » provient du latin classique *definitio*. En français, c'est un substantif verbal de 'définir', composé du radical 'finir' qui renvoie aux sens de la finitude et du bornage, autrement dit, le fait de mettre un terme à quelque chose [Rey, 1977]. Finitude et bornage concernent bien évidemment la place du terme et du concept qu'il dénote dans le champ sémantique et le système conceptuel du domaine d'une part, et ses relations avec les autres termes et concepts appartenant au même domaine d'autre part.

¹ La théorie générale de la terminologie de Wüster a été remise en question notamment par Cabre, qui en dénonce la standardisation excessive, qui conduit à négliger l'aspect communicatif des termes (Cf. Cabre, M. T. (2000) : *Elements for a theory of terminology : Towards an alternative paradigm*, *Terminology*, Amsterdam, Benjamins, vol. 6, n. 1, p. 35-57).

Nous avons commencé notre travail, voici une vingtaine d'années, dans le cadre des cours de langue de spécialité dispensés à l'UFR STAPS de l'Université de Bologne en constituant un corpus que nous avons constamment enrichi et mis à jour – ‘corpus ouvert’, selon la typologie proposée par Pearson [1998] – pour y puiser, au fur et à mesure de l'avancement du travail de confection du dictionnaire, des formes linguistiques susceptibles de dénoter des concepts là où elles étaient réalisées, à savoir : ouvrages spécialisés, quotidiens et magazines sportifs, dictionnaires généraux, encyclopédies, lexiques, glossaires, radio, télévision, Internet (plus récemment), enquêtes sur le terrain (interviews, conversations etc....). Après avoir isolé les unités lexicales à charge spécialisée et/ou pouvant être rattachées à un domaine spécifique, nous avons analysé les contextes pour en extraire des énoncés d'intérêt définitoire, des exemples, des synonymes, des collocations etc., et ce pour chacune des unités lexicales relevées. En dépouillant le corpus, nous nous sommes aperçu que la tâche la plus compliquée consistait justement à formuler des énoncés définitoires² obéissant un tant soit peu aux principes universellement admis de rédaction des définitions, compte tenu des contraintes de grammaticalité et de conformité à la norme syntactique.

Comme chacun sait, on peut reconnaître deux niveaux dans une définition : le niveau conceptuel et le niveau linguistique, qui ne coïncident pas mais qui sont en relation. S'agissant de constituer une ressource dictionnaire en langue de spécialité, l'approche lexicographique que nous avons adoptée a produit nécessairement, dans la plupart des cas, des définitions qui prennent en compte les relations chose-chose ou signe-chose [Rey-Debove, 1966]. Rédigées à partir des traits pertinents des notions relevés dans les ouvrages consultés et les ressources terminologiques constituant le corpus, nos définitions sont presque toutes construites en une seule phrase. D'une manière générale, dans le cas de termes non univoques, nous nous sommes donné comme règle de faire en sorte que la zone sémantique, par ses ‘blocs définitoires’ [Pruvost, 2006], permette de faire le lien entre les différents sens du même terme.

Dans notre dictionnaire sont représentés les procédés définitoires suivants : 1) définition par genre prochain et différence spécifique ; 2) définition partitive ; 3) définition synonymique ; 4) définition par description ; 5) définition mixte par synonymie et par description ; 6) définition opératoire ou définition par fonction. Le

² Nous utilisons ici ‘énoncés définitoires’ comme synonyme de définitions (ou de parties de définitions), non pas dans le sens de structures, au niveau du corpus, où s'actualisent les relations sémantiques que les mots entretiennent entre eux, et qui sont suffisamment stables pour que leur repérage automatique puisse être envisagé dans différents discours (Cf. Rebeyrolle, J. et Tanguy, L. (2000) : *Repérage automatique de structures linguistiques en corpus : le cas des énoncés définitoires*, Cahiers de Grammaire, 25, Sémantique et Corpus, p. 153-174), structures qui sont pour nous des énoncés ‘d'intérêt’ définitoire [Auger, 1997] pouvant donner lieu à des définitions. L'énoncé définitoire correspond à ce que R. Martin désigne comme étant une *définition naturelle*, qui s'oppose à la définition lexicographique qu'il désigne par *définition conventionnelle* [Martin, 1990].

seul procédé définitoire non retenu est la définition par démonstration, qui aurait consisté à fournir une représentation visuelle du concept (dessin, illustration...)³.

Très tôt nous avons été amené à constater que la définition ne parvenait pas toujours à appréhender la réalité d'une manière pleinement satisfaisante, surtout dans le cas d'objets concrets qu'il est nécessaire d'envisager dans différents contextes, et nous nous sommes posé la question de savoir où commence et où s'arrête la pertinence dans l'énumération des traits sémantiques, conscient du fait que la longueur de la définition n'est pas fonction de la complexité du concept à illustrer, même si l'on s'accorde à dire qu'une définition minimale devrait comprendre au moins deux mots et que, pour une définition maximale, théoriquement il n'y a pas de limite au nombre de mots. Or, au lieu d'alourdir la zone sémantique, nous avons décidé d'intervenir au niveau des exemples – qui occupent les zones syntagmatique et phraséologique (combinatoires) de l'article – les seules structures lexicales capables de pallier convenablement les insuffisances de la définition. Tout comme l'entrée, l'exemple forme une séquence autonome [Rey, 1979 - Rey-Debove, 2005]; cette séquence autonome rétablit l'usage de l'entrée en discours. Qu'il soit bref ou long, signé ou forgé, « l'exemple est cité à l'intérieur de l'article en tant que macro-signe, et c'est ce signifié autonymique qui fait la preuve de la définition du signe en la signifiant » [Rey, 1979].

1.2 L'exemple

Ce qui suit va nous permettre de revenir sur le constat que certains termes spécifiques à un domaine sont largement utilisés dans d'autres, y compris dans la langue générale, et surtout de montrer que l'exemple est en mesure de fournir un complément d'information, au cas où celle apportée par la définition se révélerait insuffisante ou non suffisamment claire, et de rattacher le terme à un domaine de spécialité dans le cas d'une définition trop abstraite ou généralisante. De plus, l'exemple est le seul énoncé pouvant témoigner du comportement en langue de la vedette ainsi que des liens sémantiques entre la vedette et les éventuelles expressions figurées qui la contiennent. Ce qui compte, c'est que l'exemple, choisi pour le contenu du mot et son contexte situationnel [Rey-Debove, 2005], ne fasse pas double emploi avec la définition, qu'il n'y ait pas de redondance. Le fait de privilégier le contexte (donc l'exemple) au lieu de la définition dans le cas de termes à faible teneur en spécificité ou dans le cas d'ambiguïté sémantique a permis une meilleure et plus sûre accessibilité au concept et au système conceptuel du domaine évoqué, et, par le réseau des renvois, de voir d'autres termes et concepts à l'œuvre en discours⁴. Le

³ La typologie de procédés définitoires que nous avons adoptée est celle proposée par l'équipe du Pavel, didacticiel de terminologie (<http://www.termiumplus.gc.ca/> consulté le 27.08.2007).

⁴ Les renvois, matérialisés par des astérisques, établissent des liens avec d'autres entrées lexicales et d'autres concepts favorisant ainsi une appréhension globale du champ notionnel du domaine dans lequel se situe une forme. Ce cheminement notionnel de renvoi en renvoi, cette circularité obligée, indiquera que l'on a fait le tour des développements possibles de la notion de départ.

passage de la langue au discours est fondamental pour la connaissance du mot [Rey-Debove, 2005].

Prenons *jument* et *pouliche*, mots de la langue générale (parce que les concepts qu'ils dénotent sont au départ extérieurs au domaine spécialisé qui nous intéresse, en l'occurrence les sports équestres). *Le Robert des sports*, de G. Petiot [1984], pour citer un dictionnaire de sport généraliste proche du nôtre, ne leur consacre aucun article. *Le Petit Robert* [2000] donne comme définition de *jument* : 'femelle du cheval' ; suivent des synonymes et des phrasèmes. De ces derniers, le seul pouvant en quelque sorte ramener le concept de *jument* à l'activité sportive ou au sport loisir de la randonnée à cheval est *monter une jument*. Quant à *pouliche* : 'jument qui n'est pas encore adulte (mais qui n'est plus un poulain)' ; suivent le syntagme *pouliche de courses*, renvoyant au sport, et une citation : « Une ancienne pouliche, encore fort belle, un peu couronnée seulement » (Flaubert). Or, dans *Le Petit Robert*, dictionnaire de la langue générale, le sens de *jument* et de *pouliche* ne se distingue pas, au niveau de la définition, du sens que ces mots véhiculent dans d'autres contextes, comme le contexte sportif, car il s'agit toujours respectivement de la *femelle du cheval* et d'une *jument qui n'est pas encore adulte*. Nous verrons que, dans le cas du « Dictionnaire alphabétique et analogique du français des activités physiques et sportives », la spécificité, au niveau du concept, émerge dans la zone syntagmatique, qui réunit des exemples cités et/ou forgés, et dans la zone phraséologique (collocations, locutions...) si elle est présente dans l'article. De plus, l'exemple (contexte) convoque des co-textes spécialisés.

Voici les articles *jument* et *pouliche* de notre dictionnaire:

jument

[n.f.] SEQ

Femelle du cheval.

a) «Plusieurs jeunes, dont Olivier Guillon, trente ans, avec sa *jument* Baladine du Mesnil, poussent la porte de l'équipe de France» (*EQU*); b) Descendante d'excellents chevaux d'Auteuil, Princesse d'Armos a le profil type de la très bonne *jument* d'obstacle* (*INT*).

Syn.: *cavale, pouliche*.

pouliche

[n.f.] SEQ

Jeune jument qui n'a pas procréé et qui est généralement âgée de moins de trois ans.*

a) «À l'occasion d'une course de trot attelé*, la *pouliche* drivée* par le Français a changé de ligne» (ad.) (*EQU*); b) «Petite *pouliche* au grand coeur, qui ne cesse de progresser depuis le début de l'année, Poltava remporte sa première victoire de groupe, c'est beau» (*INT*).

Syn.: *jument*.

[légende - n.f. : nom féminin ; (ad.) : adapté ; SEQ : sports équestres ; (EQU) : chaîne thématique *Équidia* ; (INT) : Internet ; Syn. : synonymes (zone paradigmatique) ; * renvoi].

On remarquera au passage que des deux définitions, celle de *jument*, bien que minimale, appartient aux définitions par genre prochain (cheval) et différence spécifique (femelle), tandis que celle de *pouliche* appartient aux définitions mixtes, par synonymie (*jeune jument*) et description (*qui n'a pas procréé et qui est généralement âgée de moins de trois ans*).

Dans une définition, c'est à l'ensemble des concepts que renvoie l'ensemble des signifiants. Il est évident que dans le cas de ces deux mots, ce qui les rattache au domaine spécialisé et qui en fait des termes, ce ne sont pas les définitions, ce sont les exemples : on peut dire pertinemment que l'exemple vole la vedette à la définition... Cela se traduit par une meilleure appréhension et compréhension du concept au sein du système conceptuel du domaine des sports équestres : dans le cas de *jument*, par les syntagmes *équipe de France*, ex. a), et *jument d'obstacle*, ex. b) ; dans le cas de *pouliche*, par les mots *course*, *trot attelé*, *drivée*, ex. a), et par le syntagme *victoire de groupe*, ex. b). De plus, l'exemple b) de l'article *jument* nous apprend que les *juments* peuvent disputer des concours d'obstacles, l'exemple a) de l'article *pouliche* que les *pouliches* peuvent disputer des courses de trot attelé, et dans l'exemple b) le syntagme 'victoire de groupe' renvoie incontestablement à la compétition.

Dans le cas de termes à forte charge spécialisée, la description sémantique ne devrait pas viser aux définitions absolues, mais aux définitions qui délimitent le(s) sens du terme par rapport à celui (ceux) de ses quasi-synonymes⁵. L'exemple peut alors soit se limiter à fournir une simple attestation du mot en contexte, soit apporter des renseignements complémentaires.

Prenons l'article *bon-plein*, terme de marine utilisé en sports nautiques et en navigation de plaisance.

bon(-)plein

[n.m.] SPN

*Allure de près**, c'est-à-dire assez proche du lit du vent*, mais plus abattue* que le près serré*, comprise entre ce dernier et le travers* (INT).

«L'allure* la plus efficace pour la navigation et la plus confortable pour le marin est désignée sous le terme de *bon-plein* ; les voiles sont écartées de

⁵ Ce qui permet entre autres de fixer les nuances d'emploi. La compréhension des ces termes et des conditions de leur emploi en contexte est favorisée par la présence, dans le bloc-entrée (qui comprend également des informations métalinguistiques : catégorie grammaticale, genre, et, éventuellement, langue et/ou niveau de langue) d'indicateurs de domaine, classés par ordre alphabétique. Dans le cas de termes appartenant à plusieurs domaines, l'ordre des définitions suit l'ordre des indicateurs (v. les articles *cuiller* et *looping* ci-dessous).

l'axe du bateau* pour maintenir l'écoulement laminaire* optimal» (ad.) (WIK).

Syn.: *près, près serré, travers*.

◆ Gouverner* *bon-plein*, porter* *bon-plein*, se positionner *bon-plein*: barrer* de manière à présenter les voiles du navire directement à l'action du vent (ad.) (ALEX) ◆ Naviguer au *bon plein* - EX.: «12h30: nous coupons le moteur et *naviguons au bon plein*, le vent vient maintenant du SE» (INT).

[légende - n.m. : nom masculin ; SPN : sports nautiques ; (WIK) : Wikipédia ; (ad.) adapté ; (ALEX) : Alexandria ; ◆ : début de la zone phraséologique et séparation entre les expressions].

La définition proprement dite, qui occupe la zone sémantique, se présente ici sous la forme d'une définition par compréhension, privilégiée en terminologie [Dubuc, 1992], qui permet essentiellement de reconnaître : 1) l'appartenance de l'objet *bon-plein* à la classe conceptuelle des *allures* (incluant ou mot d'ancrage) ; 2) les caractéristiques (traits spécifiques) permettant de distinguer cet objet des autres objets équivalents du même système conceptuel. Quant à l'unique exemple, la première partie (jusqu'au point-virgule), véritable énoncé définitoire, fournit, plus par sa forme (il prend en compte la relation chose-signe par la présence du verbe métalinguistique *désigner*) que par son contenu, une définition 'possible' de *bon-plein* : 'allure la plus efficace pour la navigation et la plus confortable pour le marin'. Cependant, cet exemple ne saurait suffire du point de vue conceptuel, car il ne répond au critère de spécificité que d'une manière fort incomplète, bien qu'il respecte la forme canonique 'genre prochain et différence spécifique' : nous pouvons en effet reconnaître l'incluant *allure* et les traits spécifiques 'la plus efficace pour la navigation' et 'la plus confortable pour le marin'. Il apporte donc un complément d'information qu'il eût été parfaitement inutile d'intégrer à la définition. En revanche, la deuxième partie de l'exemple, qui n'est pas un énoncé définitoire : « les voiles sont écartées de l'axe du bateau pour maintenir l'écoulement laminaire* optimal », non seulement a un sens pour le spécialiste, mais introduit le terme technique 'écoulement laminaire' (qui, certes, représente une complication pour les non-spécialistes, mais il fait l'objet d'un renvoi) lequel, avec 'axe du bateau', fournit des renseignements mieux adaptés au système conceptuel du domaine évoqué. La zone phraséologique, avec ses collocations suivies du sens recouvert par l'ensemble base + collocatif, apporte des éléments très utiles pour une meilleure illustration du concept dénoté. L'exemple phraséologique, cité, montre le fonctionnement en discours d'une des collocations.

Il est aisé d'observer que dans les articles reproduits ci-dessus les exemples sont tous cités (la source est indiquée en forme abrégée à la fin, entre parenthèses) : nous en avons fait presque une règle, car comme Potter [1998], nous sommes d'avis que les exemples forgés ne reflètent pas toujours l'usage langagier courant, c'est-à-dire le langage actuellement parlé ou écrit.

Notre approche du corpus et l'élaboration des articles du dictionnaire au niveau des zones sémantique, syntagmatique et phraséologique, dont on vient de voir quelques spécimens, nous a permis de dénombrer, toujours dans l'optique de la complémentarité définition/exemple – qui seule peut conduire à une illustration satisfaisante du concept et au respect du principe de cohérence au niveau de l'article tout entier (le même principe que celui préconisé par les auteurs du DECFC [Mel'čuk *et al.*, 1984, 1988, 1992, 1999] et qui consiste à mettre en correspondance les composantes sémantiques de l'entrée, les actants syntaxiques, les co-occurents lexicaux)⁶ – quatre types d'exemples : *a*) exemple comme simple attestation de l'entrée et de son fonctionnement en discours ; *b*) exemple à vocation définitoire ; *c*) exemple d'intérêt définitoire ; *d*) exemple à vocation (ou d'intérêt) définitoire par alliance conceptuelle (fournit une attestation du terme vedette tout en en définissant un autre appartenant au même système conceptuel). Par brièveté, il ne sera question ici que des exemples de type *b*) et *c*).

L'exemple à vocation définitoire est en fait une définition, qui au lieu d'investir la zone sémantique de l'article se situe dans la zone syntagmatique et qui contient le terme à définir. Ce type d'énoncé, à condition qu'il soit extrait d'un corpus, offre une description du sens lexical plus naturelle, en ce sens qu'elle est plus proche de la pratique spontanée de la langue, et véhicule en même temps des informations sur le signe et sur le référent⁷, comme la première partie de l'unique exemple de l'article *bon-plein* ci-dessus – «L'allure* la plus efficace pour la navigation et la plus confortable pour le marin est désignée sous le terme de *bon-plein* » – et les exemples *b*) des articles *cuiller* et *looping* ci-dessous, dont les vedettes dénotent des concepts appartenant à deux domaines différents.

cuiller (cuillère) ²

[n.f.] RUG, VLB

1) Action de faire perdre l'équilibre à un joueur en lui attrapant ou en lui bousculant un pied. 2) Frappe de type service effectuée en serrant les doigts et en creusant la main.

a) « La cuillère, le soulèvement du joueur et les plaquages au-dessus du bassin sont interdits » RUG (INT); b) Le service des débutants est communément appelé cuillère VLB (INT).*

◆ *Cuillère* de bois: expression de rugby qui désigne une récompense virtuelle pour l'équipe qui perd tous ses matchs lors du Tournoi des Six Nations - EX.: « Le pays de Galles, grâce à une énorme entame de match et à son ouvreure* Ja-

⁶ Des dix zones présentes dans le DECFC nous en avons retenu cinq : zone vedette (avec variantes orthographiques éventuelles); zone morphologique (suivie des indicateurs de domaine); zone sémantique (définitions); zone syntagmatique (exemples); zone paradigmatique (synonymes, antonymes, mots de sens voisin); zone phraséologique (collocations, combinaisons de mots, locutions...).

⁷ C'est ce que Rey-Debove appelle 'connotation autonymique', système sémiotique consistant à faire en même temps usage et mention du défini [Rey-Debove, 2005].

mes Hook, a évité l'humiliation de la *cuillère de bois* en battant les Anglais 27 à 18 » RUG (*INT*)
 ♦ Cueillir le ballon en *cuillère*: technique consistant à pointer les mains vers le sol et à ramener le ballon sur la poitrine FTB ♦ Passe en *cuiller* (syn. *coup frappé*) HGA: action de pousser la balle avec la crosse* et de l'envoyer en l'air ♦ Projection en *cuiller* (syn.: *sukui-nage*) JUJ.

looping

[n.m.] angl. ESL, SPA

1) *Étrier** à quatre marches utilisé en escalade* artificielle. 2) *Manoeuvre acrobatique aérienne qui consiste à faire une boucle** dans un plan vertical.

a) « Sangles* larges rigidifiées avec renforts d'usure, le *looping* se mousquetonne* directement sur l'ancrage* ou sur le crochet* FIFI® » ESL (*INT*); b) « Appelé aussi inversion ou tonneau* barriqué, le *looping* découle de l'inversion de virage durant une série de 360° asymétrique* » PAR (parapente) (*INT*).

Syn.: 1) *étrier* 2) *boucle, inversion, tonneau*.

[légende - RUG : rugby ; VLB : volley-ball ; FTB : football ; HGA : hockey sur gazon ; JUJ : jiu-jitsu ; angl. : anglais ou anglicisme ; ESL : escalade ; SPA : sports aériens ; PAR : parachute (parapente est un sous-domaine)]

L'exemple *b*) de l'article *looping* apporte, en plus des équivalents lexicaux précédés du marqueur métalinguistique *appelé*, des détails techniques s'adressant aux spécialistes du domaine, alors que la définition correspondante, moins technique, est accessible aux non-spécialistes.

Quant à l'exemple d'intérêt définitoire, il contient bien évidemment, mais ne désigne pas, le terme à définir et, de même que l'exemple à vocation définitoire, il est censé apporter des informations complémentaires pour une meilleure compréhension du concept, comme les exemples *a*) des articles *cuiller* et *looping*. Le premier nous apprend qu'en rugby la *cuiller* est interdite, le second renseigne sur la composition et le mode d'emploi de l'objet *looping* dans le sens illustré à la définition *1*) qui se rapporte à l'escalade.

2 Conclusion

Les exemples disposent d'un atout considérable : ils échappent aux principes de rédaction des définitions. Le principe de simplicité, par exemple : ils peuvent en effet préciser des caractéristiques intrinsèques (nature, matière...) et extrinsèques (forme, fonction, origine, destination...) de l'objet représenté par le concept ; le principe de non-circularité : l'exemple doit forcément contenir le terme dénotant le

concept à définir⁸. Ils peuvent en outre se présenter sous la forme d'énoncés négatifs, inclure la définition d'un autre terme, contenir des éléments subjectifs et des informations extérieures à la notion... Pour les définitions comme pour les exemples, ce qui est certain, c'est que le lexicographe jouit d'une grande liberté dans le choix, à partir d'un corpus, des traits accessoires qu'il juge utiles à la compréhension du concept et/ou au fonctionnement en discours du terme qui le dénote.

Même si des travaux comme ceux de Mel'čuk [1984] ou de Cruse [1986] peuvent aider à rendre les définitions plus fiables, surtout celles du lexique spécialisé, la précision des définitions sera toujours relative et l'exemplification demeurera fondamentale pour une meilleure connaissance de la chose nommée. « L'exemple est censé élucider l'information fournie par la définition et illustrer sous forme d'énoncés réels les propriétés les plus typiques du mot-vedette, ainsi que les contextes qui doivent permettre d'entrevoir les relations syntagmatiques ou collocationnelles et grammaticales que le mot entretient au niveau de la phrase. En outre, les exemples peuvent nous renseigner sur le registre ou niveau stylistique approprié d'un mot donné » [Dugardin, 2000]. Lorsque définition et exemple sont complémentaires et en parfait alignement, le concept s'en trouve doublement illustré. C'est pourquoi le choix (ou la rédaction) des exemples représente une tâche particulièrement délicate qui mérite toute l'attention du lexicographe.

Une typologie exhaustive de l'exemple a été proposée par Rey-Debove aux 1ères Journées allemandes des dictionnaires (2005). En ouverture de colloque, elle situe la problématique de l'exemple en faisant ressortir son statut autonymique et en examinant le problème du bon et du mauvais exemple. Elle conclut sur le statut particulier de l'exemplification, qui recouvre le vaste domaine des rapports entre langue et discours.

Une étude ultérieure resterait à faire qui mettrait en relief d'autres aspects de la complémentarité définition/exemple, afin de définir des 'niveaux', ou 'degrés', de complémentarité et d'illustrer une problématique explicite en posant des hypothèses théoriques et méthodologiques et, éventuellement, en proposant des parcours pédagogiques.

Bibliographie

Auger, A. (1997) : « Repérage des énoncés d'intérêt définitoire dans les bases de données textuelles », Thèse, Université de Neuchâtel.

Béjoint, H. (1997) : *Regards sur la définition en terminologie*, Cahiers de lexicologie, 70, 1, p. 19-26.

Cruse, D.A. (1986) : *Lexical Semantics*, Cambridge, London, New York, etc., Cambridge University Press (Cambridge Textbooks in Linguistics).

Dubuc, R. (1992) : *Manuel pratique de terminologie*, Montréal, Linguatex.

⁸ « La seule obligation, impérative, est que l'exemple présente une occurrence du mot-entrée » [Martin, 1989].

- Dugardin, K. (2000) : *La problématique des phrases-exemples dans les dictionnaires d'apprentissage*, Romanesque (<http://www.kuleuven.be/vlr/001dico.htm>, consulté le 30.08. 2007).
- L'Homme, M.-Cl. (2005) : *Sur la notion de 'terme'*, Méta, I, 4, p. 1112-1132
- Martin, R. (dir.) 1982 : *Regards sur la lexicographie*, Le français moderne, 50^e année, n. 4, CILF.
- Martin, R. (1989) : *L'exemple lexicographique dans le dictionnaire monolingue*, dans Hausmann, F. J. et al. (éd.), *Dictionnaires : Encyclopédie internationale de lexicographie*, Berlin [et] New York, De Gruyter, p. 599-607.
- Martin, R. (1990) : *La définition 'naturelle'*, dans Chaurand, J. et Mazière, F. (dir.) (1990): *La Définition*. Actes du Colloque *La définition* organisé par le CELEX (Centre d'Etudes du Lexique) de l'Université Paris-Nord (Paris 13, Villetaneuse) à Paris, les 18 et 19 novembre 1988, Paris, Larousse, p. 86-95.
- Mel'čuk, I. A., et al. (1992) : *Dictionnaire explicatif et combinatoire du Français contemporain*. Recherche lexico-sémantique III, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- Mel'čuk, I. A. et al. (1995) : *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*. Louvain-la-Neuve.
- Pearson, J. (1998) : *Terms in Context*, Amsterdam, John Benjamins Publishing.
- Potter, L. (1998) : *Setting a good example. What kind of examples best serve the users of learners' dictionaries*, dans EURALEX '98 Proceedings. Papers submitted to the eighth EURALEX International Congress on Lexicography in Liege, Belgium, p. 357-362. University of Liège, English and Dutch Departments.
- Pruvost, J. (2006) : *Les Dictionnaires français outils d'une langue et d'une culture*, Paris, Ophrys.
- Rey, A. (1977) : *L'impossible définition*. Le lexique images et modèles: du dictionnaire à la lexicologie, p. 98-113.
- Rey A. (1979) : *La terminologie, noms et notions*, Collection « Que Sais-je ? », n°1780, PUF, Paris.
- Rey-Debove, J. (1966) : *La Définition lexicographique: recherches sur l'équation sémique*, Cahiers de lexicologie, VIII, I, Didier-Larousse, p. 71-94.
- Rey-Debove, J. (2005) : *Statut et fonction de l'exemple dans l'économie du dictionnaire*, dans Heinz, M. (dir.) : *Entre définition et citation : l'exemple. L'exemple lexicographique dans les dictionnaires français contemporains*. Actes des 1ères Journées allemandes des dictionnaires. Colloque international de lexicographie, Klingenberg am Main, 25-27 juin 2004, Tübingen, Niemeyer, p. 15-20.
- Wüster, E. (1976) : *La théorie générale de la terminologie - un domaine interdisciplinaire impliquant la linguistique, la logique, l'ontologie, l'informatique et les sciences des objets*, dans Dupuis, H. (éd.), *Essai de définition de la terminologie. Actes du colloque international de terminologie*, Québec, Manoir du lac Delage, 5-8 octobre 1975, Québec, Régie de la langue française, p. 49-57.